

Nombre de membres**en exercice:** 13**Séance du vendredi 03 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le trois octobre l'assemblée régulièrement convoqué le 29 septembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Yannick TOURNADRE.

Présents : 10**Votants:** 12

Sont présents: Yannick TOURNADRE, Fabienne CHARBONNEL, Odile DAUPHIN, François FEREYROLLES, René JAL, Djamilia MESERLIN, Patrick MEYNIE, Marine OGHEARD, Christine SEPCHAT, Antoine TEILLOT

Représentés: Emilie CHABORY, Christiane GAYDIER

Excuses:

Absents: Christian FEREYROLLES

Secrétaire de séance: Patrick MEYNIE

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité

Objet: ADRESSAGE / Dénomination de voies et lieux dits - 2025_07_001

Le conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et a autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en oeuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le conseil municipal examine le projet d'adressage préparé par la Commission (certains noms de voie sont modifiés, d'autres rajoutés sont supprimés et certains tracés sont modifiés)

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion des réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de :

- VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER les dénominations suivantes

EST abordé les sujet des plaques de rue et leur coût : la question sera réexaminée ultérieurement ; cette dépense devra être budgétisée en 2026.

Objet: Label pavillon Bleu - 2025_07_002

M. le maire rappelle que le label "Pavillon Bleu" a été décerné à la commune pendant plusieurs années (une 1ère fois en 2009 et ensuite de 2013 à 2022)

Pour rappel, ce label valorise les communes qui mènent de façon permanente une politique de recherche et d'application durable en faveur d'un environnement de qualité.

Depuis 2023, la commune n'a plus souhaité déposer un dossier de candidature dans l'attente d'une amélioration de la qualité de l'eau et du débit d'alimentation du plan d'eau.

M. le Maire expose l'intérêt d'obtenir à nouveau le label "Pavillon Bleu", notamment afin de valoriser le site du plan d'eau dans le cadre de demandes de subventions auprès du Département s'agissant de l'aménagement et de l'entretien des lieux.

Dans ces conditions, après délibération, à l'unanimité moins 1 abstention (Djamila MESSERLIN), le conseil municipal décide de valider la demande d'attribution du label "Pavillon Bleu" pour l'année 2026 et autorise M. le Maire à engager les démarches nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

- demande de Mme BENOIST / pour sous-louer une partie du local "Cabinet Médical" à une diététicienne. Une demande avait déjà été formulée en 2024.
- Visite du terrain de M. AMBLARD / M. le Maire demande à ce que des membres du conseil soient présents à ses côtés le samedi 4 octobre à 11 h 30.
- Bornage section d'Auzat / M. le Maire rappelle le bornage effectué le 29.09. L'ONF souhaite profiter des engins déjà sur place pour procéder à la plantation et M. Christian FEREYROLLES souhaiterait que la clôture soit déplacée dans les meilleurs délais.

La séance est levée à 22 h 40.

Le Maire
Yannick TOURNADRE

Le secrétaire de séance
Patrick MEYNIE